



Quitter une location avant la fin du contrat

Par **mlbpf**, le **14/01/2009** à **19:33**

Bonjour, mon ami est étudiant à Valenciennes et il loue un logment (co-location meublée) à Famars. Il souhaiterait le quitter avant la fin du bail car en avril il part en stage 6 mois dans une entreprise située à Lens et il souhaiterait donc se rapprocher. De plus, la vie au sein de cette co-location n'est pas facile car il y a des locataires qui ne respectent pas les règles de vie et le propriétaire ne fait rien. Le problème est que sur le contrat de location qui arrive à terme le 30/06/09, il est écrit que le bail ne pourra être interrompu avant la fin de la période définie ci-dessus. Mon ami a-t-il quand même le droit de quitter ce logement sans il en informe son propriétaire 3 mois avant (préavis légal) ou est-il obligé de rester là puisqu'il est spécifié dans le contrat que le bail ne peut être interrompu? Merci pour vos réponses